



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 2 NOVEMBRE 2020

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIEVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Sont partis en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 13h40) qui a donné pouvoir à M. Sébastien DULERMO et M. Nicolas COUR (départ à 13h40) qui a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste GARDES.

Madame la Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2020.068 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020.

DÉLIBÉRATION 09.2020.069 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 21 SEPTEMBRE 2020.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame Frédérique DUTREUIL fait part à Madame la Maire qu'elle considère que le procès-verbal ne reflète pas toujours l'exacte réalité de ses propos.

Madame la Maire prend acte de ses observations et lui demande de préciser son propos, de lui donner ses corrections pour que celles-ci soient prises en compte. De plus, Madame la Maire invite l'ensemble des conseillers à lui transmettre avant les séances du Conseil toutes observations ou demandes de modification.

Madame DUTREUIL indique que, compte tenu de cette réponse et des observations qu'elle a formulées, elle ne souhaite pas apporter de corrections et elle s'abstiendra.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL).

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire observe que l'actualité est très difficile avec la mise en place du nouveau confinement généralisé. C'est une épreuve pour l'ensemble des Français et des habitants du 9^e arrondissement. Ce matin, pour la rentrée scolaire, Madame la Maire a pu fournir, dans l'ensemble des écoles élémentaires, publiques et privées, un masque à tous les enfants. Un centre Covid est de nouveau installé au sein de la mairie en lien avec l'ensemble des professionnels de santé du 9^e arrondissement. La particularité de ce centre est que des tests rapides sont effectués avec un résultat en 15 minutes et des tests PCR également proposés au sein de la mairie pour confirmer le résultat du test rapide.

Madame la Maire a souhaité disposer, dans cette épreuve, d'un accompagnement psychologique pour les Parisiens du 9^e qui ont des difficultés à affronter le nouveau confinement. Il reste une vraie difficulté avec la problématique de la fermeture des commerces de proximité. Madame la Maire sera, à la suite des propos du Premier Ministre, extrêmement vigilante sur les conditions qui seront apportées aux petits commerçants, en particulier ceux qui ont un statut de mandataires sociaux, de gérant minoritaire, qui ne donne pas forcément accès aux fonds de solidarité ou à l'ensemble de la palette des aides du gouvernement.

Madame la Maire a reçu de la part de l'opposition une question, en plus d'un vœu, relative à la communication des élus de l'opposition dans le journal municipal. Cette question est arrivée hors délai mais ce sujet sera abordé le soir même à la réunion de 17h où sera justement abordée la remise à plat du règlement intérieur.

Madame la Maire appelle au respect des gestes barrières et assure que les élus sont tous entièrement mobilisés auprès de la population pour l'aider à surmonter les difficultés et pour mettre en place toute initiative visant à faciliter son quotidien à l'avenir.

M. NGATCHA affirme que, face à la situation exceptionnelle, Madame la Maire aura évidemment son soutien plein et entier, il n'y a pas de jeu politique. Il annonce au Conseil d'arrondissement que l'on peut compter sur lui et sur son soutien pour le bien des habitants et habitantes du 9^e arrondissement.

Madame la Maire le remercie pour ce message qui la touche particulièrement. Il est vrai qu'en ces circonstances bien difficiles, il faut que chacun et chacune fassent preuve de sang-froid et d'esprit de responsabilité. Il faut être unis.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que, au regard de la situation tragique et exceptionnelle, ce rapport sur l'insécurité résonne de manière particulière. En effet, compte tenu des attaques terroristes subies les semaines passées et d'un nouveau confinement sur l'ensemble du territoire national, la situation sécuritaire à Paris a profondément évolué. Les habituels sujets de tapage nocturne, le problème des terrasses et des débits de boisson ont quelque peu été relayés au second plan.

Elle débute son intervention en évoquant la menace terroriste dans le 9^e arrondissement faisant suite aux assassinats terroristes, qu'il s'agisse de Conflans Sainte-Honorine ou de Nice. En mémoire des victimes, il faut être plus vigilant dans le contexte actuel.

Il faut prendre conscience collectivement que le risque de terrorisme sur le sol national est toujours très élevé. C'est pourquoi la semaine dernière, les élus ont rencontré à la Mairie du 9^e, le commissaire Thibaut ANGÉ et le capitaine du commandement de l'unité sentinelle dans le 9^e arrondissement, afin de faire le point sur le niveau d'alerte et les consignes sécuritaires.

L'ensemble des équipes municipales est extrêmement mobilisé sur ce point et notamment pendant la période de rentrée scolaire. Les élus ont insisté sur la condition des établissements scolaires, seuls aujourd'hui à être ouverts.

Au sujet de la mise en place du confinement, les élus ont eu l'occasion d'effectuer une tournée d'inspection du territoire avec le commissaire ANGÉ. Cette tournée a permis de se rendre compte que, malgré les recommandations du gouvernement, la semaine dernière encore, les terrasses étaient toujours bondées et encore trop d'établissements ne respectaient pas les distanciations sociales, ce qui conduit aujourd'hui à ce nouveau confinement qui s'impose pour lutter contre l'épidémie. Les services de la Ville devront faire respecter toutes les réglementations.

Autre sujet important, il est prévu de rencontrer virtuellement l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la sécurité afin d'évoquer la création d'une organisation calquée sur celle de la Police nationale, c'est-à-dire une circonscription unique du 9^e arrondissement que Madame la Maire appelle de ses vœux et non pas une circonscription 8^e-9^e comme il a pu être évoqué. Plus que jamais, la sécurité est au cœur de la préoccupation des habitants et une police qui puisse défendre sa population est fondamentale.

Mme Adeline GUILLEMAIN termine son intervention pour revenir sur un sujet assez préoccupant : la prostitution dans certains immeubles du 9^e arrondissement. C'est un trafic qui dure depuis des mois et qui provoque des nuisances pour les habitants. Depuis la dernière intervention à ce sujet, il y a un mois, dans plusieurs arrondissements, elle informe que Madame la Maire a pu s'entretenir avec le Procureur de la République à ce sujet pour connaître les procédures judiciaires qui peuvent être envisagées dès maintenant pour mettre un terme à ce type d'activité, pour démanteler les réseaux de proxénètes et sortir les victimes de la prostitution.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point concret en cette période de confinement, de reconfinement, sur les personnes à la rue et les personnes isolées pour lesquelles nous devons avoir une vigilance particulière. Il faut plus que jamais continuer à coordonner les maraudes à l'échelle de l'arrondissement et du territoire. La situation est très explosive et difficile et la période n'a rien arrangé pour les personnes qui avaient déjà des addictions avant. Il y a beaucoup de solitude, de peur de la situation. Il faut vraiment être extrêmement vigilant sur ce point.

Madame la Maire passe la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour un point sur l'espace public et la propreté. Elle évoque le problème des terrasses dites éphémères, dont les installations sont vétustes. Il faut que la DPSP et DPE puissent se coordonner pour que, maintenant que les bars sont fermés depuis le couvre-feu, on puisse les démonter le plus rapidement possible pour que les piétons puissent circuler sur l'espace public en toute sécurité.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que l'arrondissement se trouve confronté à un premier problème concernant la propreté, que ce soit pour la collecte et le nettoyage, malgré des conditions de travail adaptées pour les services. On fera un point avec les services de la DPE pour vérifier qu'ils sont bien organisés pour assurer la collecte et le nettoyage des rues de l'arrondissement dans de bonnes conditions. Il faut maintenir ce niveau de propreté et d'hygiène avec les services de la propreté.

On abordera aussi les conditions de travail des agents observées depuis toujours par cette majorité depuis 2014 avec des visites d'ateliers prévues dans le respect des gestes barrières, ce sera peut-être à l'air libre. Les élus sont au plus près des agents qui assurent au quotidien la collecte et le nettoyage de façon à voir que tout est en ordre pour les prochaines semaines puisqu'il faut être organisé de façon pérenne pour les deux prochaines semaines, et peut-être après. Des ajustements sur la propreté ont été faits depuis le dernier conseil d'arrondissement, dont beaucoup sont liés au contexte actuel. Les commerçants ont depuis le déconfinement des contraintes sur la propreté devant leur commerce. Des livraisons de bacs, notamment les bacs de tri sélectif, ont été assurées pour les commerces qui n'en avaient pas suffisamment, en lien évidemment avec les services de la DPE. Les élus ou les services se sont déplacés à chaque fois qu'ils étaient sollicités par des commerçants et par les habitants qui continuent à faire des signalements sur des points de vigilance habituels.

Un point sur les terrasses : aujourd'hui, comme l'a dit Madame la Maire, des terrasses ont été installées conformément à la première charte mais ont été finalement peu, voire pas utilisées, et sont aujourd'hui abandonnées, parfois sur place. Cela pose beaucoup de problèmes de sécurité routière, puisque ces terrasses sont installées au plus proche de la chaussée, sur des places de livraison et elles commencent à dépasser dans les rues étroites. Cela peut vraiment entraîner des problèmes de sécurité routière et elles peuvent devenir des armes par destination. Il y a moins de manifestations depuis quelques jours. Il y en a eu entre les deux confinements et l'on sait que c'est un point de vigilance dans le contexte de sécurité dans lequel se trouve Paris, et plus généralement le pays.

Il ne faut pas livrer des armes par destination dans les rues. Il faut savoir que même les commerçants ne sont pas favorables au maintien de certaines structures qui n'apportent rien à l'attractivité économique de la rue. C'est parfois pour un commerce, pour un bar qui a fermé juste après, donc cela dégrade l'attractivité économique.

Dernier point, les élus ont été réunis par l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté. Ils ont pu redire toute leur motivation, leur disponibilité pour avancer dans le transfert de compétences des sujets de propreté dans les arrondissements. Ils ont été entendus lors de cette réunion et une première étape a consisté à identifier les indicateurs dont les arrondissements auraient besoin en vue de récupérer les compétences de la propreté.

On a commencé un travail avec les services de la Ville pour identifier les indicateurs dont ils disposaient aujourd'hui, ceux que l'on aimerait bien voir et on a proposé à l'adjointe à la Maire de la rencontrer dans deux semaines par visio pour aborder ces sujets-là avec elle. M. Jean-Baptiste GARDES a à cœur d'être à la pointe de ce transfert de compétences.

Madame la Maire rappelle que lors du premier confinement, on avait 50 % de tonnage en moins de déchets dans le 9^e arrondissement. Le 9^e abrite une grande concentration de restaurants ; beaucoup de personnes parties étaient allées se confiner à la campagne du fait notamment de la fermeture des écoles. Ce qui est peut-être moins le cas aujourd'hui car on a remarqué ce matin que les écoles étaient pleines, que les parents amenaient massivement leurs enfants à l'école, mais ceux qui n'ont pas d'enfant sont peut-être partis. Est-ce que cela va avoir une incidence sur l'activité de la propreté ? On fera un point sur ce sujet.

Il faut absolument régler le problème des terrasses éphémères dans les quinze jours parce qu'il faut procéder aux travaux de la zone 30 à l'ouest de l'arrondissement pour avoir des aménagements vélos et un cheminement piéton facilité et plus agréable. Les travaux sont « dans les cartons », ils ne demandent qu'à commencer et il faut régler le problème des aménagements pour procéder à ces travaux.

M. Guillaume COT intervient concernant l'intervention de Madame GUILLEMAIN sur la question de la prostitution. Il note que Madame la Maire a posé au Procureur la question de la réponse judiciaire à ce problème, mais il y a un volet social et ce serait faire cesser une source de revenus pour des gens qui, malheureusement, en ont besoin.

Madame la Maire évoque des réseaux mafieux de prostitution qui exploitent des hommes et des femmes. Il faut que le Procureur et l'État agissent. On ne peut pas laisser des gens exploités de cette façon-là car on a vraiment affaire à un crime organisé. Il ne s'agit pas de pointer le doigt sur la prostitution mais plutôt d'envisager un accompagnement social. Certaines personnes qui se prostituent dans certains quartiers de Paris ne sont pas aux mains de mafieux.

Mme Frédérique DUTREUIL estime qu'on ne peut pas dire que les manquements relatifs aux terrasses ont entraîné le reconfinement. C'est surtout la procédure de tester, tracer, isoler qui n'a pas fonctionné. Il y a aussi une responsabilité globale tant de la part des gouvernants que du comportement personnel individuel.

Concernant les terrasses, elle partage totalement le point de vue précédant concernant les restaurateurs ou les bars qui laissent trainer sur la voie publique des palettes. Elle partage le point de vue concernant les aménagements inadaptés qui font perdre de la valeur à ces commerces. Il faut privilégier toute initiative qui viserait à embellir les terrasses, à apporter un plus, une valeur ajoutée aux commerces.

Madame la Maire remercie Mme DUTREUIL pour son message de soutien. Il ne faut pas pointer du doigt la responsabilité de la propagation du Covid sur une profession, mais effectivement, il y a des comportements que toutes et tous ont remarqué aux terrasses des cafés où la distanciation sociale n'était pas respectée. C'est ce qui se passait par exemple place Gustave-Toudouze en août et en septembre. Il y a eu quand même du relâchement. Mais en effet, toutes et tous ont la responsabilité collective de s'isoler dès que les symptômes apparaissent pour pouvoir tracer ensuite.

Madame la Maire annonce que l'on entre dans l'ordre du jour des délibérations et propose de donner la parole à M. Nicolas COUR en charge de la culture et du patrimoine.

DÉLIBÉRATION 09.2020.070 (2020.DAC.717) - SUBVENTIONS (5 500 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS : LA COMPAGNIE DES FAITS D'ÂMES, LA RUE BLANCHE-ENSATT ET PARIS MOZART ORCHESTRA AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR explique qu'il est proposé d'attribuer le reste de l'enveloppe de 10 000 € aux acteurs culturels du 9^e au titre de l'amendement Bloche qui est accordé chaque année pour contribuer au soutien des acteurs culturels de l'arrondissement.

La première subvention est destinée à l'association la rue Blanche-ENSATT, association particulièrement influente dans l'arrondissement et au-delà de ses frontières. Chaque année, la rue Blanche-ENSATT très active, propose des animations culturelles à la mairie, sous forme d'expositions, de lectures, de spectacles. Cette année encore, après les mesures sanitaires, on espère qu'elle proposera des projets aux habitants du 9^e pour les plonger dans l'univers du théâtre. M. Nicolas COUR invite à soutenir cette association à hauteur de 500 €.

Pour cette nouvelle saison, avec Madame la Maire, les élus ont également souhaité poursuivre le partenariat avec le Paris Mozart Orchestra qui permet aux habitants du 9^e de bénéficier d'une qualité musicale et d'un concert mensuel organisé le dimanche après-midi à 17h, salle Rossini à la Mairie du 9^e. Cet après-midi musical est très apprécié et remporte un franc succès, mais comme le disait Madame la Maire, malheureusement, le prochain concert a dû être déprogrammé compte-tenu de la situation sanitaire.

Cette saison 2020-2021 invite les spectateurs à un voyage avec des programmations variées associant, et c'est important de le rappeler, musique classique, musique contemporaine avec de jeunes talents et des solistes renommés. Il faut remercier le Paris Mozart Orchestra de mettre en valeur la création.

Afin de permettre à l'orchestre de continuer son développement et de proposer des concerts de grande qualité, il est proposé de lui attribuer une aide de 4 500 €.

Enfin, la dernière subvention concerne la Compagnie des Faits d'Ames. Cette dernière a pour objet la création, le soutien, la production et la diffusion d'œuvres de spectacle vivants. C'est une association très active dans l'arrondissement dans le but de stimuler la créativité, de favoriser l'échange et le lien social. Elle est très active actuellement à travers les ateliers théâtres qui sont reconnus et très appréciés.

Pour aider l'association à mettre en œuvre ses projets pour la fin de l'année 2020, il est proposé de lui attribuer la somme de 500 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAC.717.

DÉLIBÉRATION 09.2020.071 (2020.DASCO.129) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS ET LYCÉES MUNICIPAUX - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (156 424 EUROS), PLAN DE PRÉVENTION DES INAPTITUDES (720 163 EUROS), SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (245 566 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une délibération sur les dotations et subventions pour les collèges et lycées municipaux. Plusieurs domaines sont concernés : d'abord les dépenses liées à la crise sanitaire, ensuite les dépenses liées aux fluides ou à la maintenance et les subventions d'équipements de type vidéo projecteur ou autres, et enfin, les dotations pour financer les équipements de prévention des agents pour faciliter notamment leur travail de ménage dans les établissements et supprimer les contraintes dans l'exercice de leur métier.

Concernant le 9^e, il y a une dotation pour Condorcet et une pour Gauguin au titre de la prévention des inaptitudes et une dotation de 3 520 € pour le collège Decour ciblée sur l'équipement d'un vidéo projecteur.

Madame la Maire juge que cette délibération est l'occasion de dire que pour le collège Gauguin, elle a obtenu les financements pour effectuer les travaux de la cour qui en a bien besoin, à l'été 2021. Elle indique également qu'elle tiendra avec la vice-présidente de la Région en charge des lycées, Marie-Carole CIUNTU, le 12 novembre prochain, une réunion en distanciel sur les travaux de Decour puisque le collège et le lycée Jacques Decour font partie du plan d'investissement de la mandature régionale, qu'il y a 100 millions d'euros sur la table. C'est la plus grosse restructuration francilienne du collège et lycée Jacques Decour de par sa superficie et des travaux qui seront exceptionnels et essentiels. Pour le collège côté 8^e, Madame la Maire a obtenu satisfaction sur la mise en état de la piscine Condorcet.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.129.

Madame la Maire annonce la DASCO 137 avec le principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par des associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public. Elle soutient cette bonne initiative, surtout en temps de confinement, d'ouvrir les équipements municipaux pour les familles et les habitants de l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.072 (2020.DASCO.137) - PRINCIPE DE GRATUITÉ DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES COURS D'ÉCOLE ET DE COLLÈGE PAR LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE CES COURS AU PUBLIC.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement

M. Sébastien DULERMO confirme qu'il s'agit d'une délibération qui propose de nouveaux espaces aux Parisiens et aux Parisiennes et aux petits enfants dans l'arrondissement. Les élus avaient proposé également de réaliser ces ouvertures de cours d'école dans le programme pour les municipales. L'école du 22 rue de Rochechouart a été sélectionnée grâce à ses accès appropriés et une cour assez grande qui permette aux enfants de jouer.

Cette délibération permettra de passer des conventions avec certaines associations pour proposer les activités dans ces cours d'école. Elle permet aussi d'avoir une occupation à titre gratuit de ces espaces municipaux où les associations pourront proposer des activités mais sans payer de redevance.

Sur le 22 rue de Rochechouart, un gardiennage et un nettoyage seront aussi assurés pour que le lundi matin, la cour d'école soit dans un état impeccable pour que les enfants puissent reprendre le chemin de l'école. On voudrait que d'autres expérimentations puissent voir le jour dans l'arrondissement. On a déjà toute une série d'écoles ciblées pour pouvoir les ouvrir.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2020.DASCO.137.

DÉLIBÉRATION 09.2020.073 - RÉVISION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce la modernisation de la charte des conseils de quartier du 9^e arrondissement, avec notamment la désignation par tirage au sort des candidatures.

Il détaille la procédure de candidature et d'élection des membres des conseils de quartier. Cette inscription a donné des résultats très satisfaisants.

Depuis leur installation début 2014, les conseils de quartier ont organisé une cinquantaine de réunions publiques avec, pour projets, la mise en valeur du patrimoine culturel de l'arrondissement. Pour les inscriptions, une large campagne d'information a été menée avec plusieurs articles dans le journal municipal.

Il est précisé que les réunions publiques auront lieu au moins deux fois par an sauf cas de force majeure.

Madame la Maire remercie M. Jean-Pierre PLAGNARD pour cette belle proposition.

Monsieur NGATCHA n'y voit aucun problème majeur et demande que le rôle d'élus référents soit précisé au sein de l'article 4.

Mme DUTREUIL estime que la transparence n'est que partielle puisque l'huissier n'intervient que pour le tirage au sort. Est-ce qu'il y a possibilité de publier la liste des candidats ?

Madame la Maire répond que c'est tout à fait clair. Mme Mariella ERIPRET, qui est fonctionnaire de la Ville de Paris, reçoit les candidatures qu'elle transmet directement à l'huissier. Personne d'autre n'est informé des candidatures avant qu'elles ne soient tirées au sort, ce qui garantit une transparence totale sans ambiguïté.

Mme DUTREUIL voudrait que, au final, la chaîne soit totalement transparente.

Madame la Maire observe que, depuis qu'elle est élue maire, elle n'a jamais eu de réclamation lors des deux tirages au sort. L'huissier établit une liste précise des candidatures reçues ; les candidats peuvent vérifier que leur candidature a bien été reçue. Ce qui est mis en place dans le 9^e l'est dans la grande majorité des collectivités locales, qu'elles soient de droite, de gauche, du centre ou indépendantes.

Madame la Maire précise que le tirage au sort sera effectué le 23 novembre à 19h avec l'huissier. Les élus peuvent être présents en respectant les gestes barrières et ce tirage au sort sera filmé. Au moment du tirage au sort, la liste est publiée. Tout sera fait comme d'habitude, sauf qu'on pourra y assister à partir d'un écran.

M. Guillaume COT propose qu'une partie du collège des habitants devrait peut-être être tirée au sort parmi l'ensemble des citoyens et des citoyennes du 9^e et pas seulement parmi les personnes qui ont candidaté parce que cela permettrait éventuellement d'intéresser à la vie publique des personnes qui n'auraient pas su qu'elles pouvaient candidater.

Madame la Maire ajoute que l'on demande à ceux qui sont tirés au sort un véritable investissement. Il faut faire en sorte que les personnes s'investissent un minimum. Il ne suffit pas d'être tiré au sort car cela demande un investissement et de la disponibilité.

M. Alexis GOVCIYAN confirme qu'être conseiller de quartier exige d'être motivé, c'est quelque chose de prenant. Lorsqu'on commence une nouvelle mandature après les différents tirages au sort, au fur et à mesure le nombre de conseillers diminue et ne restent que ceux qui sont véritablement mobilisés et qui travaillent.

Il explique également que le tirage au sort se fait par un huissier. On ne peut pas demander à tous les habitants de tirer au sort des candidatures. Pour ce qui concerne les personnalités qualifiées, il est difficile de tirer au sort des personnalités qui s'autoproclameraient qualifiées et qui revendiqueraient en tant que telles d'être tirées au sort. Donc forcément, il s'agit de responsables associatifs ou de ceux qui travaillent dans le quartier.

Madame la Maire cite le conseil de quartier Chaussée d'Antin dont la mission est d'associer les habitants et de faire venir le Comité Haussmann pour travailler aussi. Ce ne sont pas deux mondes qui s'ignorent, les résidents et ce premier pôle commercial européen à ciel ouvert qui a quand même une place très prépondérante dans ce quartier. Cela illustre ce que disait M. NGATCHA, il faut associer ceux qui travaillent et ceux qui font vivre l'arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN poursuit en expliquant qu'il faut associer la population du quartier et les habitants pour qu'à travers le conseil de quartier, il puisse y avoir des contacts pour en faire des réunions d'échange de différents travaux, qu'il s'agisse de propreté, de qualité, de prise en charge des sans-abris. Trouver des candidats est bien, mais il faut les motiver et en même temps, il faut qu'ils puissent durer tout au long du mandat. C'est un challenge qui peut être corrigé avec le projet modifié parce qu'il y a un élément très important, c'est qu'on a aujourd'hui pour le bureau du conseil de quartier et le conseil de quartier, la possibilité de faire remonter des problématiques de quartier qui peuvent se transformer par des vœux présentés par l'Assemblée.

C'est un élément nouveau qui a été introduit, qui n'existait pas en tant que tel et qui est expérimenté aujourd'hui. Il faut plutôt travailler sur cet aspect-là plutôt que de revoir la question de tirage au sort de personnalités qualifiées, etc. M. Alexis GOVCIYAN ne comprend pas comment on peut tirer au sort des personnalités qui se diraient qualifiées. Il faut que quelqu'un les qualifie et c'est le rôle de personnalités élues par les habitants et qui les représentent.

M. Sébastien DULERMO rappelle que lorsqu'il était conseiller de quartier, il y avait plus de places que de candidats et que l'on était de moins en moins nombreux. Il convient de trouver des candidats qui jouent le jeu et soient intéressés par le conseil de quartier et soient bien informés des règles du fonctionnement et de l'investissement pour leur permettre de mener à terme leurs projets. Il est bien que l'élu les accompagne. Tirer au sort des personnes qui n'auraient pas fait la démarche d'être conseiller de quartier n'apporterait peut-être pas grand chose.

Madame la Maire ajoute que la Mairie du 9^e, comme toute mairie de France, ne dispose pas de la liste des habitants de Paris mais d'une liste d'électeurs, de citoyens français, pas d'une liste d'habitants, qu'ils soient français ou ressortissants européens ou étrangers.

M. Jean-Pierre PLAGNARD pense qu'animer une réunion avec beaucoup de personnes est une chose compliquée. On souhaite avoir des gens engagés et prêts à y consacrer du temps et de l'énergie. Essayer d'associer un maximum de gens est une très bonne idée mais il faut que les personnes soient conscientes du travail qui sera demandé.

Madame la Maire rappelle qu'avec l'arrivée du budget participatif s'est posée la question de maintenir ou pas les conseils de quartier. Elle a décidé à l'époque de les maintenir et de les renforcer. On voit que la situation du pays et le contexte historique actuel amènent beaucoup de concitoyens à s'engager plus et c'est une bonne chose.

Madame la Maire indique que l'exécutif n'a pas de désaccord avec les propositions de M. NGATCHA.

La délibération 09.2020.073 est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2020.074 (2020.DASES.245) - SUBVENTIONS (167 934 EUROS) ET AVENANTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES DOTÉES DE COMPÉTENCES INTERDISCIPLINAIRES EN DIRECTION DE PERSONNES SANS-ABRI.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que la délibération porte sur le bon fonctionnement des maraudes, notamment dans les gares.

À titre d'exemple, pas très loin, à la gare Saint-Lazare, la maraude de la Trinité rencontre les personnes sans-abri tous les jeudis soirs ainsi que la maraude de l'association la Goélette qui, deux fois par semaine, distribue des vivres aux plus démunis et également la maraude de la Croix rouge française.

Elle pense que, malheureusement, ce nombre va augmenter et elle doit rencontrer tous les acteurs des maraudes avec Mme Adeline GUILLEMAIN en charge de la sécurité, car c'est aussi un problème d'insécurité.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement cette délibération.

Madame la Maire précise à M. Guillaume COT qu'elle travaille étroitement avec « Aux Captifs la libération » sur la question de la prostitution et de l'accompagnement des prostituées boulevard de Clichy.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASES.245.

DÉLIBÉRATION 09.2020.075 (2020.DFPE.91) - SUBVENTIONS (4 634 500 EUROS), AVENANTS N° 4, N° 3, N° 2, N° 1 ET CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS À L'ASSOCIATION CRESCENDO POUR SES 20 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose qu'il s'agit d'une subvention à l'association Crescendo, une crèche multi-accueil qui a la particularité d'accueillir aussi des enfants porteurs de handicap. Le budget est assez important parce qu'il concerne les 20 établissements.

Mme Virginie MERGOIL appelle à voter favorablement.

Madame la Maire ajoute que Crescendo est une association qui appartient au groupe SOS avec lequel la Mairie a des liens très forts de partenariat en direction des familles. Avec Crescendo, elle organise deux fois par mois avec Les Poussins du Neuf, la structure qui se trouve au rez-de-chaussée, l'opération « un samedi matin en famille ». La question se pose de laisser ouverte cette structure pendant cette période de confinement.

Avec Charivari, la Mairie a lancé, il y a déjà quelques mois, l'expérimentation de compostage des couches et des couches recyclables avec une association qui s'appelle « Les Alchimistes ». Le bilan de cette expérimentation devrait être fait à la fin de l'année et sera riche d'enseignement pour les crèches municipales publiques.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.91.

DÉLIBÉRATION 09.2020.076 (2020.DFPE.110) - SUBVENTION (2 142 300 EUROS) À 17 ASSOCIATIONS POUR LA GESTION DE 26 LIEUX D'ACCUEILS ENFANTS PARENTS À PARIS ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES 7 LAEP DES CENTRES SOCIAUX DE LA CAF.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique qu'il s'agit d'un lieu d'accueil enfant-parent. C'est une association qui s'appelle « Parler à d'Autres ». C'est un lieu d'accueil pour les parents, pour le soutien aux liens entre la mère et l'enfant avec également un travail sur la séparation et la préparation à l'entrée à l'école. Cette association accueille les enfants de manière anonyme et gratuite, de 0 à 4 ans et depuis 2019 les enfants de 6 ans.

En 2019, ils ont lancé « Les P'tits Matins », le mercredi matin et le samedi matin, où ils accueillent une dizaine d'enfants en situation de handicap ou à besoin spécifique. En principe, c'est ouvert aux parents mais quand il y a un handicap, c'est souvent la maman qui en porte la charge, il faudrait pouvoir communiquer en disant que c'est ouvert aux parents.

Concernant la fréquentation de ce lieu, on a vu clairement pendant le confinement et à la réouverture, qu'il y a vraiment un réel besoin. Cette association arrive à aider les parents. Il y en a qui viennent vraiment régulièrement, parfois deux fois par semaine, surtout aux P'tits Matins et la directrice va essayer de maintenir le lieu ouvert.

Mme Virginie MERGOIL propose une subvention pour qu'ils puissent continuer à faire du bien autour d'eux et invite à voter favorablement pour une subvention de 147 053 € pour l'association « Parler à d'Autres », dont 115 883 € pour « les P'tits les Grands » et 24 892 € pour « les P'tits Matins ».

Madame la Maire veut qu'ils maintiennent absolument leurs activités, quitte à venir en mairie pour avoir des locaux plus grands. Il y a rue de Châteaudun des locaux associatifs, mais il est absolument essentiel qu'ils puissent maintenir leur action. Tout ce qui est fait dans cette association s'inscrit dans la politique qui est celle de l'exécutif depuis 6 ans : améliorer toujours plus l'accueil des enfants porteurs de handicap. On a ouvert une classe pour enfants souffrant de troubles autistiques au 22 rue de Rochechouart ; on travaille sur une classe élémentaire avec ouverture prochainement. Pour la rentrée 2021, il y a une classe pour enfants handicapés au 10 rue de Clichy. La crèche, dont on a parlé tout à l'heure, a cette mission d'accueillir les enfants porteurs de handicap de moins de 3 ans mais aussi ceux qui ne sont pas scolarisés en milieu ordinaire, pour les garder jusqu'à l'âge de 6 ans. C'est tout un écosystème d'associations, d'institutions qui travaillent ensemble et c'est une bonne chose.

Mme DUTREUIL veut dire à Madame la Maire à quel point elle souscrit à toutes les actions concernant le handicap qui la touche personnellement et tout ce qui peut être mis en place pour l'inclusion, l'aide aux parents qui sont souvent démunis, sont de très bonnes initiatives, toujours dans le sens de l'inclusion, de l'intégration des familles et des enfants dans cette situation parfois pénible.

Madame la Maire remercie Mme DUTREUIL et ajoute que la prochaine étape, en septembre 2021, est l'ouverture d'une classe élémentaire puisqu'au 22 rue de Rochechouart, les trois ans auront été effectués. Il faut absolument que ces enfants qui sont pris en charge au 22 rue de Rochechouart puissent aller dans une classe élémentaire ou CP. C'est un sujet qu'elle a abordé avec le directeur de l'académie et le recteur. On devrait y arriver mais on a besoin de tout le monde pour pousser dans ce sens.

Mme Virginie MERGOIL précise qu'ils maintiennent l'accueil du mercredi matin et du samedi matin pour les P'tits Matins, ils continuent les après-midi sauf qu'ils diminuent le nombre d'enfants, puisqu'il faut savoir que dans le local de 67 m², ils sont cinq à gérer les enfants, c'est juste la jauge. En tout cas, ils veulent maintenir l'ouverture de cette structure.

Mme Maud LELIÈVRE expose que pour les adolescents, pendant le confinement, la séparation d'avec leurs amis est assez difficile. Les indicateurs montrent une augmentation très forte pour Paris des tentatives de suicide. Un certain nombre d'accompagnements médicaux directs ou indirects peuvent être mobilisés pour des enfants en difficulté.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.110.

DÉLIBÉRATION 09.2020.077 (2020.DFPE.158) - SUBVENTIONS (2 582 568 EUROS) ET AVENANTS N° 4 AVEC LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8^E) POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DONT LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL ANDRÉ ROUSSEAU SITUÉE 19 RUE DES MARTYRS DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit d'une crèche multi-accueil qui accueille des enfants de 0 à 3 ans. C'est une crèche privée qui s'engage à accueillir le maximum de personnes et cette subvention est utile dans son fonctionnement pour accueillir le maximum d'enfants dans le quartier.

Madame la Maire ajoute que c'est un établissement parfaitement intégré au tissu du 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.158.

DÉLIBÉRATION 09.2020.078 (2020.DAC.494) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À VICTOR ET JEAN TARDIEU, 3 RUE CHAPTAL À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que Victor Tardieu et son fils Jean Tardieu ont vécu 3 rue Chaptal. Victor Tardieu était un peintre français dont plusieurs œuvres ont été restaurées dans plusieurs salons. Ses œuvres sont conservées dans différents musées, notamment le musée de l'Armée de Paris. Son fils Jean, né en 1903, a été très tôt inspiré de poésie. Élève de l'école Condorcet, il a suivi des cours classiques au lycée Condorcet.

Chose importante, le père s'engage comme volontaire lors de la première guerre mondiale, intègre l'armée et met entre parenthèses sa vie artistique et le fils s'engage pendant la deuxième guerre mondiale dans le mouvement de la résistance. Il a été commandeur de la légion d'honneur, preuve de la reconnaissance de la nation.

Cette délibération rend hommage à deux personnalités, le père et le fils, qui ont vécu dans le quartier.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAC.494.

Madame la Maire annonce l'examen des vœux déposés dans le cadre de ce conseil d'arrondissement et d'abord par le vœu présenté par M. NGATCHA, Mme DUTREUIL et M. COT relatif à la création d'un lieu d'accueil dédié aux femmes sans-abri dans le 9^e.

VŒU 09.2020.079 - VŒU PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA, ÉLU PARIS EN COMMUN, FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, ÉLUE SOCIALISTE ET GUILLAUME COT, ÉLU ÉCOLOGISTE, AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E RELATIF À LA CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL DÉDIÉ AUX FEMMES SANS-ABRI DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Arnaud NGATCHA donne lecture des termes du vœu :

Considérant que les femmes sans-abri ne disposent pas d'un lieu d'accueil où elles peuvent se rendre dans le 9^e arrondissement ;

Considérant que lors de la Nuit de la Solidarité du 30 janvier 2020, 3 552 personnes sans-abri ont été recensées par les 350 équipes déployées pour l'occasion et près de 12% des personnes rencontrées étaient des femmes ;

Considérant le nombre important de femmes à la rue rencontrées lors de maraudes par des acteurs de l'action sociale à Paris ;

Considérant que de nombreuses femmes à la rue ne trouvent pas de réponse dans l'offre actuelle de mise à l'abri ;

Considérant que les femmes sans-abri restent éloignées des circuits traditionnels d'urgence en évitant les centres mixtes car elles ne s'y sentent pas en sécurité et qu'elles y manquent d'intimité ;

Considérant que les femmes sans-abri qui évitent les centres mixtes sont moins suivies par les professionnels de l'action sociale et davantage exposées à des problèmes de santé en raison d'un manque de suivi médical ;

Considérant que de nombreuses femmes sans-abri ont subi des violences graves et qu'elles ont besoin d'un environnement sûr afin de se reposer, se reconstruire, retrouver confiance et y être aidées ;

Considérant qu'il est nécessaire de développer le réseau des haltes dédiées aux femmes seules et sans-abri à Paris dont font partie l'Hôtel de Ville de Paris géré par le Samu Social de Paris, la Cité des Dames gérée par les associations « Agir pour la Santé des Femmes » et la Fondation de l'Armée du Salut dans le 13^e arrondissement ;

Considérant la nécessité pour les femmes sans-abri d'avoir accès à des protections hygiéniques ;

Considérant que toute personne sans-abri et sans domicile fixe doit être accompagnée et aidée afin de reprendre pied ;

Considérant que chaque arrondissement devait proposer aux femmes sans-abri un lieu où elles se sentent en sécurité et où elles peuvent être suivies par les travailleurs sociaux,

M. Arnaud NGATCHA demande qu'un lieu de repos et d'hébergement dédié aux femmes sans-abri soit ouvert nuit et jour, et pas seulement l'hiver, dans le 9^e arrondissement, et que ce lieu d'hébergement puisse accueillir des femmes seules qui vivent dans la rue.

Madame la Maire remercie M. NGATCHA d'avoir abordé ce sujet sur lequel, bien sûr, l'exécutif est extrêmement vigilant. Mme Virginie MERGOIL va répondre sur ce qui est fait dans le 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL, pour répondre à Mme DUTREUIL, M. NGATCHA et M. COT commence par un état des lieux.

Il faut savoir qu'aujourd'hui dans le 9^e, il existe un foyer pour femmes avec enfant, géré dans un centre d'action protestante, cité de Trévisé. On les accompagne notamment pour leur trouver une place en crèche. Il y a également un foyer pour femmes seules géré par une association, Aurore, dont l'adresse est confidentielle, mais cela existe déjà. On a de plus un hôtel de tourisme dans le nord-est de l'arrondissement, avec l'association France Horizon, qui est un centre d'hébergement pour femmes enceintes ou en sortie de couches, pour les accompagner, pour les aider. Il a 48 chambres.

Madame la Maire souligne que c'est un sujet sur lequel les élus travaillent déjà depuis la rentrée.

Mme Virginie MERGOIL précise que c'est un hôtel qui a été mis à disposition pendant 3 ans et que l'on espère pouvoir pérenniser. Les élus sont également en train de discuter avec l'association Aurore pour faire ce même type d'hôtel dans le quartier. Il existe aussi le centre des réfugiés Cité Charles Godon, centre mixte qui accueille aussi des femmes. Malheureusement, ce centre va disparaître puisque la Ville a décidé de fermer ce site pour y construire des logements sociaux alors qu'il héberge quand même 50 jeunes.

Madame la Maire précise qu'ils sont toujours accueillis. Le centre ne ferme pas du jour au lendemain, surtout dans ce contexte de confinement et d'hiver. La Mairie travaille avec Coallia sur un déménagement de ce centre. Pour l'instant, il y a une piste en banlieue parisienne, mais tant que ce n'est pas acté, ils restent Cité Charles Godon.

Mme Virginie MERGOIL rappelle que les élus ont participé à l'ouverture dans les anciens locaux du Tribunal d'instance, en lien avec l'Armée du Salut, d'un centre qui a été fermé trois mois après son ouverture pour installer des bureaux mais l'accueil a pu être maintenu un an de plus.

Concernant le besoin d'ouvrir un centre d'hébergement en mairie, l'exécutif n'a pas attendu ce vœu pour y penser. Il a fait étudier les locaux par la DASES qui a répondu par la négative, faute de douches et sanitaires suffisants. Il est vrai qu'il existe des douches aujourd'hui, mais affectées aux personnels et qui ne peuvent être utilisées pour toutes les personnes, sachant qu'il n'y a qu'une douche pour les femmes.

De ce fait, Mme Virginie MERGOIL pense que le vœu est exaucé et que l'on n'a pas fini de trouver des solutions pour ces femmes. Elle en demande donc le retrait.

Madame la Maire indique que les élus de l'opposition ne pouvaient pas savoir qu'un nouvel établissement ouvrirait pour accueillir les femmes sortant de l'hôpital Lariboisière. On en avait parlé lors des premier et deuxième conseils. C'est un vrai phénomène, tous les hôpitaux franciliens sont concernés. Elle indique qu'elle travaille avec des associations et avec la Préfecture de région pour trouver une solution. On a trouvé cet immeuble et Madame la Maire propose aux élus de l'y accompagner. Elle informe que Marlène SCHIAPPA et Julien DENORMANDIE étaient venus l'année dernière rendre hommage au travail de cette association.

Effectivement, on voudrait faire toujours plus. L'idée de mettre un centre à la mairie, on y a travaillé depuis 2014. La DASES a refusé car ce n'est pas adapté. À partir de là, on a travaillé sur les petits déjeuners solidaires avec Emmaüs Solidarité le mardi matin pour permettre aux SDF de venir. On avait une population essentiellement d'hommes, pas de femmes. On peut trouver des opérations intercalaires dans des immeubles vides, comme c'est le cas dans l'endroit où elle invite les élus à l'accompagner.

C'est la raison pour laquelle l'exécutif propose de retirer le vœu puisqu'on ne peut pas dire que rien ne se passe dans le 9^e arrondissement.

Mme DUTREUIL félicite Madame la Maire pour le travail accompli mais observe que toutes les femmes ne sont pas enceintes, n'ont pas de famille et compte tenu de la crise sanitaire, on a pu constater lors du premier confinement une augmentation significative de SDF, dont une proportion de femmes qu'on ne voyait pas auparavant. Elle salue ce qui a été fait mais pense que ça ne répond pas aux besoins.

M. MAURIN aimerait savoir combien de femmes sont accompagnées dans toutes ces initiatives dans l'arrondissement et propose de recenser ce qui existe déjà ce qui pourrait permettre d'améliorer le vœu.

M. Arnaud NGATCHA ne voulait pas dire que rien n'a été fait. Néanmoins, la situation sanitaire conduit à l'explosion de personnes sans domicile fixe. On voit bien que les femmes dans la rue sont les principales victimes d'une certaine forme de violence. Il existe des structures dans un certain nombre d'arrondissements, comme dans le 5^e arrondissement.

Madame la Maire explique que dans le 5^e arrondissement, ce sont les locaux du Tribunal d'instance qui ont été libérés et il y a une entrée de la Mairie du 5^e et une entrée séparée du Tribunal d'instance. C'est à cet endroit qu'on a proposé de mettre la halte en 2018 lorsque le Tribunal d'instance est parti du 9 rue Drouot. On a fait une halte pour les familles, parce qu'il y a des femmes seules et effectivement des femmes avec enfant.

Cette halte est restée avec l'Armée du Salut pendant plusieurs mois, mais c'est vrai que la topographie de la Mairie du 5^e n'est pas la topographie de la Mairie du 9^e, comme celle du 20^e et qu'on n'a pas pu mettre en place cette halte de façon pérenne dans le 9^e à l'intérieur de la mairie.

Mme DUTREUIL demande si au final, c'est un problème de locaux.

Madame la Maire le confirme, elle a déjà fait de nombreuses réunions avec Mme VERSINI sur ce sujet et elle estime qu'elle n'a pas encore perdu la partie pour le Tribunal d'instance car les lieux ont été libérés par l'Armée du Salut et par les familles, parce que l'aide sociale à l'enfance voulait mettre des bureaux administratifs sans accueil du public. Elle se bat pour qu'on trouve une autre destination à ce lieu, mais cela passe par l'arbitrage des adjoints et avec le Cabinet de la Maire de Paris. Donc effectivement, sur ce lieu, on n'est pas d'accord sur la destination entre mairie centrale et mairie d'arrondissement.

Il y a un autre lieu qui se trouve au sud de l'arrondissement, un hôtel avec lequel on travaille. Il est désaffecté et doit être réhabilité. On y travaille avec l'association Aurore. Madame la Maire explique qu'elle a fait le choix femme-enfant-famille. À chaque fois, avec Mme Dominique VERSINI et les associations, elle voulait accompagner des enfants, mais peut-être que pour le prochain projet au sud de l'arrondissement, on peut travailler sur les seules femmes SDF, comme dans la nouvelle structure où il n'y a que des femmes, il n'y a pas d'enfant. Quand elles sont enceintes, elles partent dans une autre structure.

Mme DUTREUIL demande si la demande de retirer son vœu est dû au fait que tout ce qui pouvait être fait a été fait ou si davantage pouvait être fait encore.

Madame la Maire répond qu'elle continuera à en faire davantage mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de structure pour les femmes parce que c'est une tradition, au-delà d'ailleurs de son arrivée dans le 9^e arrondissement, d'aider les femmes en difficulté.

Mme Maud LELIÈVRE remarque que ce sont souvent des jeunes filles et qu'on sait que très souvent les enfants pris en charge par l'ASE sont des enfants mineurs à Paris qui finissent SDF. C'est aussi le cas pour les femmes. Il est important d'agir sur la protection et la réinsertion, mais après il faut travailler sur la prévention. Il y a peut-être un message à faire passer en direction de la Ville de Paris à propos du schéma parisien de protection de l'enfance. Un certain nombre de propositions étaient en attente, comme la révision de l'observatoire pour les enfants placés, la prise en charge et la mise en place de la protection des mineurs pour les accompagner. Mieux cette prévention est faite auprès des jeunes mineurs, filles ou garçons, plus on évite l'arrivée de gens dans la rue.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 11 abstentions le vœu suivant :

Considérant que les femmes sans-abri ne disposent pas d'un lieu d'accueil où elles peuvent se rendre dans le 9^e arrondissement ;

Considérant que lors de la Nuit de la Solidarité du 30 janvier 2020, 3 552 personnes sans-abri ont été recensées par les 350 équipes déployées pour l'occasion et près de 12% des personnes rencontrées étaient des femmes ;

Considérant le nombre important de femmes à la rue rencontrées lors de maraudes par des acteurs·rices de l'action sociale à Paris ;

Considérant que de nombreuses femmes à la rue ne trouvent pas de réponse dans l'offre actuelle de mise à l'abri ;

Considérant que les femmes sans-abri restent éloignées des circuits traditionnels d'urgence en évitant les centres mixtes car elles ne s'y sentent pas en sécurité et qu'elles y manquent d'intimité ;

Considérant que les femmes sans-abri qui évitent les centres mixtes sont moins suivies par les professionnels de l'action sociale et davantage exposées à des problèmes de santé en raison d'un manque de suivi médical ;

Considérant que de nombreuses femmes sans-abri ont subi des violences graves et qu'elles ont besoin d'un environnement sûr afin de se reposer, se reconstruire, retrouver confiance et y être aidées ;

Considérant la nécessité de développer le réseau des haltes dédiées aux femmes seules et sans-abri à Paris dont font partie la halte de l'Hôtel de Ville de Paris gérée par le Samu Social de Paris, la Halte de nuit pour les femmes à la Mairie du 5^e arrondissement gérée par l'association Aurore, le lieu d'accueil pour les familles à la Mairie du 10^e arrondissement géré par la Croix-Rouge française, prochainement la Halte des femmes isolées à la Mairie du 18^e arrondissement gérée par l'association Emmaüs Solidarité mais aussi la Cité des Dames gérée par les associations Agir pour la Santé des Femmes et la Fondation de l'Armée du Salut (13^e arrondissement), l'Espace femmes géré par l'association Charonne (10^e arrondissement) et la Halte Femmes gérée par l'association Aurore (12^e arrondissement) ;

Considérant le besoin des femmes sans-abri d'avoir accès à des prestations de base dont l'accès à un repas, à une douche, à une machine à laver, à des protections hygiéniques et à des kits d'hygiène au quotidien ;

Considérant le nécessité d'orienter les femmes sans-abri vers des dispositifs d'aide afin d'assurer un relais dans leur prise en charge ;

Considérant que toute personne sans-abri qui le souhaite doit être accompagnée et aidée afin de reprendre pied et d'envisager à terme une sortie de la rue ;

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle qui fragilise et touche fortement les personnes sans-abri ;

Arnaud NGATCHA, élu Paris en Commun, Frédérique DUTREUIL, élue socialiste et Guillaume COT, élu écologiste, au Conseil d'arrondissement du 9^e émettent le vœu :

- qu'un lieu d'accueil soit ouvert aux femmes sans-abri à la Mairie du 9^e arrondissement ou tout autre lieu jugé pertinent dans l'arrondissement ;**
- que ce lieu d'accueil soit ouvert de jour et de nuit, toute l'année et sept jours sur sept afin de permettre aux femmes sans-abri de se ressourcer et d'appréhender les premiers bénéfices liés à une certaine sécurité personnelle et relationnelle ;**

- **que ce lieu d'accueil soit une passerelle d'orientation afin d'accompagner les femmes qui en ont besoin vers des hôpitaux de proximité, les professionnel·les de l'action sociale et les dispositifs d'aide pour assurer un relais dans leur prise en charge ;**
- **que ce lieu d'accueil soit géré par un opérateur fort d'une expérience dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.**

VCEU 09.2020.080 - VCEU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS RELATIF À LA SITUATION DANS LE HAUT-KARABAKH / ARMÉNIE.

M. Alexis GOVCIYAN explique que ce vœu s'inscrit notamment dans l'histoire d'hier et d'aujourd'hui. Le Haut-Karabakh est un territoire arménien. En marge de la première guerre mondiale, il y avait déjà un génocide des Arméniens perpétré par l'Empire ottoman avec une volonté expansionniste pour régler la question arménienne. Après la première guerre mondiale, l'URSS constitue des républiques soviétiques socialistes. Parmi ces républiques soviétiques socialistes, il y a la république soviétique socialiste d'Arménie, le territoire arménien, et la république soviétique socialiste d'Azerbaïdjan qui est une nouveauté parce que l'Azerbaïdjan n'existait pas en tant qu'État.

Le cynisme politique de l'URSS fait qu'à l'intérieur des républiques soviétiques socialistes, on intègre d'autres populations pour créer « la fraternité entre les peuples » en réalité, pour mieux contrôler la situation et prévenir tout type de velléité d'expansion ou de sécession vis-à-vis de l'URSS. Donc, dans la république soviétique socialiste d'Azerbaïdjan, on intègre le territoire du Haut-Karabakh. Pendant toute cette période soviétique, la situation continue. Effectivement, les Arméniens vivent sur le territoire arménien, mais sous le régime soviétique.

Arrive le moment où l'URSS se disloque et à partir de 1988, et surtout à partir de 1990, des républiques réclament leur indépendance. C'est le cas de toutes les républiques du Caucase mais aussi des pays de l'Est qui ont été intégrés dans l'Union européenne pour la plupart parce qu'ils étaient dans la même situation.

En Azerbaïdjan, les Arméniens du Haut-Karabakh réclament leur indépendance parce qu'ils souhaitent revenir à la situation antérieure à l'époque soviétique et parce que cette situation était acquise depuis des siècles et des siècles.

Évidemment, ce n'est pas accepté par l'Azerbaïdjan qui ne souhaite pas se séparer de ce territoire. Dans différentes villes où il y a des Arméniens, il y a des massacres. Une guerre commence entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sous la houlette de la Russie qui soutient l'Arménie mais qui aide aussi l'Azerbaïdjan. En 1994, il y a un cessez-le-feu avec l'instauration d'un système de négociation et de dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à travers la médiation du groupe de Minsk, de l'OSCE, de la France, des États-Unis et de la Russie.

M. Alexis GOVCIYAN fait cette introduction pour dire qu'on est sur un cadre beaucoup plus global que ce qu'on peut penser entre deux populations qui se feraient la guerre. Les choses se passent ainsi de 1915 à 2020. Que se passe-t-il pendant tout ce temps ? La Turquie accompagne l'Azerbaïdjan mais en même temps, elle n'est pas dans une logique velléitaire, cela fait partie de sa politique sur le plan régional.

La Turquie, depuis M. ERDOGAN, change de braquet et souhaite véritablement peser dans la région et même au-delà, puisqu'elle veut revenir à l'Empire ottoman et qu'elle organise des actions très fortes en Libye, en Syrie, en Méditerranée orientale, au Kurdistan irakien et récemment en Arménie et le Haut-Karabakh, en accompagnant l'armée d'Azerbaïdjan pour régler une fois pour toutes la question arménienne sur cette partie du territoire. Pour la Turquie, il est important d'avoir l'accès aux autres pays turcophones.

Il y a donc une volonté de revenir à ce qui s'est passé avant et de régler la question arménienne, d'où cette offensive unilatérale lancée contre la population civile avec notamment des munitions au phosphore qui sont interdites.

On assiste ainsi à une montée en puissance sur le plan de l'islamisme radical toujours avec M. ERDOGAN qui est aux manettes de différentes façons, M. ERDOGAN qui, avec les Frères musulmans, s'attaque à la France et au Président de la République qui connaît bien le sujet, comme ses prédécesseurs d'ailleurs. Les groupuscules qui agissent sont des groupuscules fascistes et quasiment dans tous les cas, des groupuscules comme les Loups gris, notamment, qui s'attaquent aux Arméniens en France.

Il faut se rappeler que les Arméniens vivent ici depuis 1915, ils ont été accueillis, mais ils étaient déjà là avant tant l'amitié franco-arménienne est ancienne et remonte à plusieurs siècles lorsque le royaume d'Arménie était dirigé par Léon V de Lusignan. Après 1915 lorsque les rescapés du génocide viennent à Paris, ils s'installent dans le 9^e arrondissement qui est historiquement l'arrondissement des Arméniens, avec les diamantaires, les bijoutiers, les intellectuels, les artistes... C'est la Petite Arménie.

On est dans ce cadre depuis 1915. Les Français d'origine arménienne ont servi dans l'armée française, ont agi pendant la résistance, mais ils ne se sont jamais manifestés par des actions de violence dans la rue contre la population, parce que ce n'est pas la façon de s'organiser des Arméniens dans la République. Ils sont des citoyens à part entière de la République comme disait Charles AZNAVOUR, l'un d'entre eux des plus connus.

D'ailleurs, parfaits exemples de l'intégration, jusqu'à maintenant, les Français d'origine arménienne n'ont jamais eu de problèmes avec qui que ce soit, avec quelque « communauté » que ce soit.

Aujourd'hui, dans cette situation, ce qui est préoccupant c'est que le processus d'extermination ethnique est lancé et il n'y a que la France, parce que c'est dans son histoire, parce que c'est dans son ADN, parce que c'est dans sa tradition, il n'y a que la France qui peut dire et faire quelque chose.

C'est ce que fait le Président de la République, c'est ce que font les responsables politiques et c'est ce que fait la Maire de Paris qui connaît d'ailleurs bien ce sujet car elle est impliquée comme l'est Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e, et comme le sont les élus du 9^e depuis des années.

Par conséquent, devant cette situation, Paris peut et doit prendre position sur le plan politique pour accompagner des initiatives qui sont prises tant sur le plan national qu'international. Le Haut-Karabakh est un enjeu pour les Arméniens et il faut intervenir pour empêcher la réalisation du plan de M. ERDOGAN dans cette région et au-delà.

M. Alexis GOVCIYAN demande que la Ville de Paris, d'une part, apporte un soutien financier, mais c'est quelque chose qui aura déjà probablement été réfléchi et que concrètement il y ait une action rapide car c'est une nouvelle tragédie qui se joue actuellement pour les populations civiles, les enfants et les vieillards.

D'autre part Paris, parce que c'est Paris, parce que Paris a cette capacité de rayonnement international, parce que la Maire de Paris est la présidente de l'association internationale des maires francophones, parce que la francophonie a un sens et que Paris joue un rôle très important à ce niveau-là, que la Ville de Paris déclare soutenir toute initiative pour appuyer la reconnaissance internationale du Haut-Karabakh et le retour immédiat à une paix durable.

Aujourd'hui, cette paix n'existe pas. Il y a eu plusieurs tentatives de cessez-le-feu, à chaque fois il a été rompu. Quel serait l'intérêt de l'Arménie de rompre le cessez-le-feu, alors qu'elle défend sa condition d'existence et de vie sur leur terre ?

Voilà le sens du vœu qui est présenté et que M. Alexis GOVCIYAN a essayé de résumer en quelques mots.

Monsieur NGATCHA souhaite rappeler l'attachement que le 9^e arrondissement et la Ville de Paris ont pour la communauté arménienne en France.

Il rappelle la tradition de Paris d'être proche de la communauté arménienne.

Il indique avoir des contacts avec Madame l'ambassadeur d'Arménie, notamment après les événements qui se sont produits ce week-end, puisque les Turcs continuaient à agir et à menacer les frontières de l'Arménie.

La Maire de Paris a apporté son soutien à plusieurs reprises au Haut Karabakh et à l'Arménie en janvier 2020 lorsqu'elle a dit qu'il fallait absolument aider cette terre arménienne au haut Karabakh constamment menacée et que ce sera le premier chantier de son action internationale. Aussi le 6 octobre, à la tribune du Conseil de Paris, la Maire de Paris a déclaré son soutien sans faille à l'Arménie et plus récemment encore dans un entretien donné le 18 octobre, dans les médias arméniens, elle a déclaré, qu'à titre personnel, elle était favorable à la reconnaissance de droit à l'autodétermination du Haut Karabakh.

La Maire de Paris a condamné ce week-end « les Loups Gris » et les abominables actions qui ont été commises ce week-end à Lyon. Elle les a dénoncées évidemment avec force. À l'invitation de la ville d'Erevan, la Maire de Paris se rendra en Arménie avec Monsieur NGATCHA. La Maire de Paris souhaite que sa délégation comprenne un certain nombre de personnalités de la majorité et de l'opposition qui sont engagés depuis très longtemps sur ce sujet et Monsieur Alexis GOVCIYAN aura toute sa place au sein de cette délégation. Madame l'ambassadeur sera reçue à Paris cette semaine pour remettre à la maire, la lettre d'invitation du Maire d'Erevan.

Toutefois, Monsieur NGATCHA tient à rappeler que la Ville de Paris ne peut pas adopter un vœu qui est contraire au droit français.

En effet, comme le stipule l'article L.115-1 du Code général des collectivités territoriales régissant juridiquement l'action extérieure des collectivités locales françaises, ces dernières ne peuvent pas contribuer à aider la république du Haut Karabakh, tant que la France ne la reconnaît pas. En outre, le vœu présenté appelle à un processus de reconnaissance internationale de la république du Haut Karabakh, une compétence qui appartient seule à l'État, et qui oblige toutes les collectivités territoriales à s'y conformer.

C'est pourquoi la Ville de Paris ne peut pas aller dans le sens d'une reconnaissance de la république du Haut-Karabakh ou apporter une aide financière directe. La Ville de Paris a néanmoins soutenu à trois reprises l'Arménie dans le respect du droit international. Comme il a été rappelé, la Maire de Paris est la présidente de l'association internationale des maires francophones et elle a souhaité que ce réseau des villes, dont la Ville d'Erevan est membre, apporte un soutien financier. Et lorsque les attaques ont commencé, l'association a apporté 50 000 € à la Ville d'Erevan pour aider les réfugiés du Haut-Karabakh. C'était la seule façon de pouvoir aider directement les réfugiés du Haut-Karabakh mais à travers la Ville d'Erevan.

Donc c'est la seule façon de leur venir en aide puisque toute délibération du Conseil de Paris qui octroierait une aide directe au Haut-Karabakh serait annulée par le Préfet de la région Ile-de-France dans le cadre du contrôle de la légalité.

Par ailleurs, l'aide qui a été débloquée par l'AIMF, s'ajoute à celle débloquée en mai 2020 de 30 000 € pour aider la Ville d'Erevan et l'Arménie à faire face à la crise du Covid. Car l'Arménie est aussi touchée par la pandémie mondiale. Les malheurs qu'elle traverse se rajoutent au drame de la pandémie et l'amitié qui lie la Ville de Paris à l'Arménie se décline sous différentes coopérations.

Enfin, la Maire de Paris s'entretient avec les dirigeants de la communauté arménienne et elle a missionné son adjointe pour la représenter lors d'une mission avec l'union générale arménienne de bienfaisance. Elle est actuellement en Arménie puisqu'elle rentre le 4 novembre et elle s'entretenait avec les plus hautes autorités politiques et religieuses de l'Arménie pour rappeler l'engagement de la Ville de Paris, l'engagement de la Maire de Paris et l'aide que nous pouvons évidemment apporter.

Cette mission sera restituée à l'Hôtel de Ville le 12 novembre si les conditions sanitaires le permettent et quoiqu'il arrive dans un format en ligne. C'est pourquoi, compte tenu des éléments que M. NGATCHA a exposés sur le projet, il ne peut pas apporter un appui à ce vœu. Néanmoins compte tenu du contexte, il ne votera pas contre ce vœu mais ne participera pas au vote.

M. Alexis GOVCIYAN remercie M. NGATCHA de sa réponse. Il précise, cependant que ce vœu ne demande pas à Paris de reconnaître l'indépendance du Haut-Karabakh. Ce vœu demande à la Ville de Paris de déclarer son soutien, d'appuyer toutes les initiatives qui vont dans le sens de la reconnaissance de l'indépendance de la république du Haut-Karabakh. Paris a cette responsabilité d'acte politique, de message politique à donner à des populations sinon Paris ne serait pas dans son rôle.

Paris a été très mobilisée au moment de la reconnaissance du génocide arménien, il y a une vingtaine d'années, même si ce n'est pas Paris qui l'a reconnu mais la France. Le fait qu'à l'époque, Paris reconnaisse et déclare soutenir cette initiative, à l'unanimité du Conseil de Paris, sous Jean TIBERI puis sous Bertrand DELANOE, a transmis un message politique et donné du poids à tout le processus de reconnaissance du génocide arménien.

C'est ce message qui est demandé aujourd'hui à Paris. C'est ce message politique que Paris doit pouvoir délivrer, sinon ça ne sert à rien. On peut dire tout ce qu'on veut pour toutes les amitiés, toutes les coopérations etc., ce qui est très bien, mais lorsqu'il y a un sujet fondamental tel que celui d'une extermination ethnique en cours et la survie d'un peuple, si l'on n'est pas en mesure de faire une telle déclaration, c'est qu'il y a un problème quelque part.

La reconnaissance du génocide arménien entre le 7 et le 8 novembre dans la nuit, il y a 20 ans, a été votée par le Sénat après trois années de tergiversations parce que le gouvernement et certains politiques expliquaient que ce n'était pas possible et que le Sénat n'était pas dans son rôle et qu'il n'avait pas de compétence pour le faire. À un moment, cette compétence a été retrouvée, parce que le président du Sénat, parce que le Président de la République, parce que la prise de conscience que, déjà à l'époque, il y avait une certaine dérive du côté de la Turquie. Donc ce qui s'est passé pour la reconnaissance du génocide, peut aussi l'être notamment au Sénat, mais pas seulement, pour la reconnaissance du Haut-Karabakh.

Monsieur GOVCIYAN souhaite insister sur le fait que le vœu ne demande pas que Paris proclame l'indépendance de la république du Haut-Karabakh, mais que Paris appuie, accompagne les initiatives qui vont dans le bon sens parce qu'il s'agit à la fois d'un aspect historique d'amitié entre Paris et les Arméniens d'Arménie, il s'agit de l'aspect humanitaire parce qu'il y a des vies humaines qui sont en jeu tous les jours mais aussi parce qu'il s'agit d'un acte politique et parce que Paris doit continuer à pouvoir porter ce genre de message.

M. MAURIN a regardé le vœu présenté par M. GOVCIYAN et il est favorable au premier point qui est d'apporter un soutien financier à la population arménienne. Il s'interroge sur la possibilité de le formuler un peu différemment, notamment afin de permettre à la Mairie de Paris d'apporter ce soutien financier sans pour autant mentionner le Haut Karabakh.

Ensuite, sur le deuxième point, M. MAURIN suggère d'interpeller l'Union européenne. En effet, la Maire de Paris pourrait l'interpeller puisque l'Union européenne, sur ce sujet, est un peu timide. Elle se mobilise relativement peu.

Ensuite, le vœu suppose, ce qui est de la compétence de la Ville de Paris, d'avoir une reconnaissance d'un territoire. Ce qui a gêné M. MAURIN c'est que le vœu mette en préambule la reconnaissance du Haut-Karabakh et ensuite la négociation sans condition. Il pense que cette formulation peut heurter notre diplomatie. Il propose la formulation suivante qui, si elle était adoptée, lui permettrait de voter le vœu : « La Ville de Paris déclare apporter son total soutien aux démarches permettant l'instauration rapide d'une paix durable ; le soutien à une résolution visant à reconnaître le Haut-Karabakh en fait partie, et nous sommes favorables pour cela à un processus d'autodétermination. » C'est un tout petit peu différent de parler de négociation, avant la reconnaissance d'un territoire. Ça ne heurte pas notre diplomatie.

M. MAURIN rappelle que seuls trois pays dont l'Ossétie du Sud et la Géorgie ont reconnu la république du Haut Karabakh.

Concernant la France, elle ne l'a, pour l'instant, pas reconnu. Il convient de laisser le groupe de Minsk avancer sur cette question.

M. Arnaud NGATCHA indique qu'il a répondu précisément à la demande qui était formulée, qu'on ne peut juridiquement pas donner d'aide financière directe au Haut-Karabakh. De plus, il a exposé les différentes aides financières qui ont déjà été votées et données. Il y a donc eu une aide financière. Enfin, il rappelle que la Maire de Paris a missionné son adjointe, qui est en ce moment en Arménie, pour remettre des messages aux autorités arméniennes, politiques et religieuses.

M. Arnaud NGATCHA pense que M. MAURIN a dit des choses assez justes et d'ailleurs, il insiste sur le fait qu'il ne votera pas contre le projet mais qu'il ne prendra pas part au vote car il ne peut voter ce vœu tel qu'il est formulé.

M. GOVCIYAN remercie M MAURIN pour sa proposition de reformulation même s'il la considère beaucoup plus contraignante pour Paris sur le plan politique et diplomatique parce qu'il y est mentionné le processus de reconnaissance.

Concernant l'aide financière, M. GOVCIYAN rappelle que des collectivités qui sont régies par le même Code général des collectivités territoriales, comme la région Île-de-France, la région PACA ou des villes comme la ville de Marseille, etc, ont donné des aides. Ce qui est faisable par les uns peut l'être par d'autres. En tous les cas, le fait que la Maire de Paris envoie des messages en Arménie, aux Arméniens, des messages de soutien, d'accompagnement et de réconfort, c'est important, mais il faut que cela s'inscrive dans le cadre d'un processus d'aide à trouver.

Ce que le vœu n'a pas souhaité faire, c'est dire à l'exécutif parisien ce qu'il devait faire. Le vœu s'inscrit dans une démarche constructive. C'est pourquoi, par exemple, il n'y a pas de montant mentionné.

Madame la Maire remercie chacun pour ses prises de positions. Il est important de rappeler que Paris est une ville phare dans le monde, la Ville Lumière avec une grande portée symbolique. Les conseillers du 9^e ne sont pas les représentants du Quai d'Orsay mais sont élus de la République. L'exécutif du 9^e arrondissement a souhaité envoyer ce message fort.

Madame la Maire met aux voix ce vœu à la Maire de Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour le vœu suivant :

N'ont pas pris part au vote M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT.

Considérant que le territoire du Haut-Karabakh (appelé également l'Artsakh) représente l'espace vital et autochtone des Arméniens dans cette région du Caucase ;

Considérant que l'offensive lancée depuis le 27 septembre 2020, de manière unilatérale, par l'armée azerbaïdjanaise contre les populations arméniennes de la République du Haut-Karabakh (Artsakh) est une agression inacceptable violant les principes du droit international;

Considérant que cette agression appuyée et soutenue par le président turc Recep Tayyip Erdogan s'inscrit dans une logique de processus d'élimination des Arméniens vivant sur leurs terres ancestrales, et qu'à cet effet, les militaires turcs et les mercenaires djihadistes sont présents aux côtés des forces azéries ;

Considérant que le groupe de Minsk de l'OCDE, composé de la France, des États-Unis et de la Russie, intervient de manière active pour le règlement du conflit, pour l'arrêt de ces agressions, pour l'instauration définitive et durable d'un cessez-le feu et pour la protection des populations civiles ;

Considérant que de très forts sentiments d'amitié entre la France et l'Arménie existent depuis plusieurs siècles et se sont renforcés au fil de l'Histoire, que ce soit du temps du Royaume d'Arménie, ou bien plus récemment, du génocide arménien de 1915 perpétré par les autorités turques dans l'empire ottoman et de l'engagement des Arméniens aux côtés de la France pendant les deux guerres mondiales et la Résistance ;

Considérant que les descendants des survivants du génocide accueillis par la France sont des citoyens français d'origine arménienne, partie intégrante de la communauté nationale;

Considérant que Président de la République Française continue d'apporter son soutien à l'Arménie et à son peuple dont celui vivant dans le Haut-Karabakh, sur le plan politique comme humanitaire ;

Considérant que la ville de Paris est fortement engagée en faveur de l'Arménie et de sa population et qu'un accord de coopération signé avec la ville d'Erevan existe depuis novembre 1998, renforcé notamment par un avenant d'octobre 2011 ;

Considérant que Paris, ville Lumière, capitale de la France joue un rôle particulier et éminemment politique aussi bien par ses prises de positions que par ses actions en matière de coopération qu'il s'agisse du travail de mémoire ou encore les liens forts instaurés notamment à travers le programme arménien TUMO d'Erevan, qui existe à Paris mais aussi à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh ;

Considérant que la ville de Paris a accueilli, dès 1915, de très nombreux rescapés du génocide, dont une large partie s'est installée d'abord dans le 9^e arrondissement de Paris qui compte encore aujourd'hui une présence issue de la diaspora arménienne et que l'on continue à appeler « la Petite Arménie » ;

Considérant que les Parisiens et Franciliens d'origine arménienne sont mobilisés pour le retour de la paix dans cette région et agissent de manière pacifique et dans le seul cadre républicain, aux côtés du CCAF (Conseil de coordination des organisations arméniennes de France), contre les tentatives azéries d'extermination des Arméniens et considèrent les conditions d'une paix durable et de protection des arméniens dépendant de la reconnaissance du Haut-Karabakh ;

Considérant que dans le cadre de cette mobilisation, la Maire de Paris s'est exprimée à plusieurs reprises pour rappeler le soutien apporté aux Arméniens vivant dans le Haut-Karabakh ;

Considérant que plusieurs villes et régions françaises se sont tout récemment prononcées par des motions ou des vœux pour apporter une aide humanitaire aux Arméniens du Haut-Karabakh et pour appuyer les démarches de reconnaissance de cette république ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris émettent le vœu que :

- ***La Ville de Paris apporte une aide financière d'urgence pour soutenir les populations durement touchées d'Arménie et du Haut-Karabakh et que cette aide s'organise dans les plus brefs délais ;***
- ***La Ville de Paris déclare apporter son total soutien au processus de reconnaissance internationale de la République du Haut-Karabakh (Artsakh) et à toutes les démarches permettant l'instauration rapide et sans condition d'une paix durable.***

Madame la Maire remercie chacun d'avoir accepté de tenir ce conseil à un horaire un peu inhabituel. La prochaine séance est fixée au 30 novembre. Elle compte sur la présence des élus de toutes couleurs politiques pour être présents lors de la cérémonie républicaine nationale le 11 novembre à 11h30.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement

Virginie MERGOIL

